

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

COMMUNE DE SAINT MARTIN DU VIVIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 12 septembre 2023 Sous la présidence de MERLIN Gilbert, maire Date de convocation : 06 septembre 2023 Secrétaire de séance : Mme Martine SCHEBEN	Nombre de conseillers en exercice : 19 Nombre de conseillers présents : Nombre de votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 4.0/09.12
---	---

Étaient présents : MM. Gilbert Merlin, Mmes Valérie Berthéol, Béatrice Blampied, Florence Emery, Martine Scheben, MM. Gilles Assenard, Edouard Minier, Dominique Tamarelle, Thierry Hebert, Pascal Peltier, Philippe Brument, François Fleury, Arnaud Baligout.
Étaient absents excusés : Mmes Véronique François (donne pouvoir à M. François Fleury), Anne Debaisieux (donne pouvoir à M. Pascal Peltier), Delphine Lambert (donne pouvoir à Mme Valérie Berthéol), Sandy Dupuis (donne pouvoir à Gilles Assenard, MM. Johan Delacroix (donne pouvoir à M. Gilbert MERLIN).
Étaient absents : Mme Séverine Ouvry

Objet : Finances – Révision des tarifs des concessions de cimetières à compter du 1^{er} octobre 2023

VU, l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités territoriales,

CONSIDERANT qu'il appartient à la commune de fixer librement les tarifs de concessions de cimetières sous réserve, s'agissant d'un service public, que le prix payé par l'utilisateur ne dépasse pas le coût supporté par la collectivité pour sa mise en œuvre,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de réviser les tarifs de concessions de cimetières **à compter du 1^{er} octobre 2023**,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la révision des tarifs des concessions de cimetières **à compter du 1^{er} octobre 2023** comme suit :

TARIF DE CONCESSION PLEINE TERRE

Emplacement et renouvellement pour une durée de 15 ans : **150 €**

TARIF DE CONCESSION EN CAVEAU

Emplacement ou renouvellement pour une durée de 15 ans : **150 €**

Emplacement ou renouvellement pour une durée de 30 ans : **400 €**

Cimetière de la Vallée	Cimetière du Mesnil
+ pour 2 places : 1 450 €	+ pour 2 places : 1 450 €
+ pour 3 places : 1 725 €	+ pour 3 places : 1 725 €
+ pour 4 places : 1 995 €	+ pour 4 places : 1 995 €

TARIF DE CONCESSION EN CASE COLOMBARIUM OU CAVURNE

	Cimetière de la Vallée	Cimetière du Mesnil
Case colombarium		15 ans : 400 € 30 ans : 800 €
Cavurne	15 ans : 200 € 30 ans : 400 €	

Mêmes tarifs pour les renouvellements

DIT qu'ils rentreront en vigueur, à compter du 1^{er} octobre 2023.

DIT que le produit des recettes afférentes sera constaté en totalité au budget communal « Principal ».

Ampliation de la présente délibération sera déposée à la Préfecture de la Seine-Maritime.

Le Maire

Gilbert Merlin

